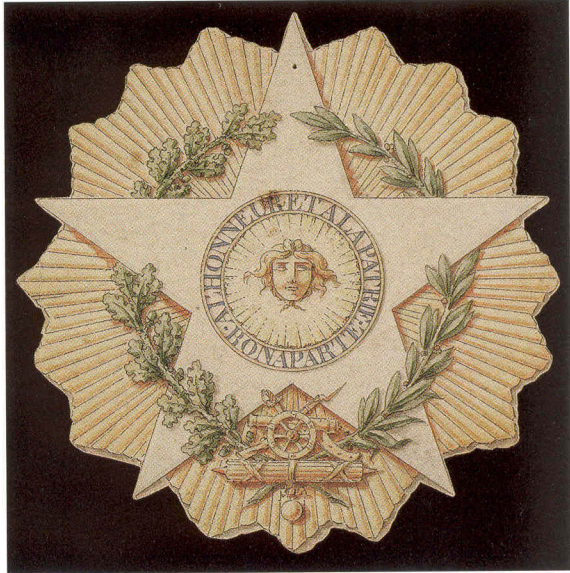


L'étoile de la Légion d'honneur



Jean-Baptiste Chailiot dit Chailiot de Prusse (1748-après 1815), Projet de plaque de la Légion d'honneur, 1803.

Napoléon attendit d'être proclamé empereur pour fixer, par le décret impérial du 22 messidor an XII (11 juillet 1804), la forme de la décoration, en gestation depuis deux ans. Plusieurs artistes, tels Jean-Baptiste Chailiot de Prusse, Dominique-Vivant Denon et Jean-Baptiste Isabey, apportèrent leur contribution. Au final, l'étoile de la Légion d'honneur réalise habilement la synthèse entre tradition et modernité : proche de l'insigne de Saint-Louis, elle s'inscrit grâce à sa cinquième branche dans une symbolique plus contemporaine, évoquant par ailleurs l'étoile des armes primitives des Bonaparte. À l'avant, le profil de l'Empereur et, au revers, l'aigle qu'il avait choisi pour l'héraldique impériale affirment clairement la main mise du chef de l'État sur la nouvelle institution. L'inauguration de la Légion d'honneur par l'Empereur se déroula le 26 messidor an XII (15 juillet 1804), à Saint-Louis des Invalides. Ce fut un grand succès et le *Journal des débats* du 18 juillet écrivit : « L'invalidé mutilé et le maréchal de l'Empire recevaient à la fois et de la même main la marque de distinction qu'ils avaient méritée. Cette scène touchante [...] est une nouvelle preuve que nous sommes revenus aux vrais principes de 1789. » C'est au camp de Boulogne, le 28 thermidor an XII (16 août 1804), que se déroula la deuxième cérémonie, toute militaire, celle-là, devant plus de 100 000 hommes de l'armée des Côtes, groupée en vue d'un débarquement en Angleterre. Plus de 2 000 étoiles furent distribuées ce jour-là pour la plupart à des vétérans des campagnes révolutionnaires titulaires d'armes d'honneur qui attendaient leur insigne depuis près d'un an.



Adolphe Yvon (1817-1893) d'après Antoine-Jean Gros (1771-1835), *Napoléon I^{er} décore les artistes au salon de 1808*, 1875.
Au centre, de gauche à droite, Jacques-Louis David, Dominique-Vivant Denon et Napoléon I^{er}.



Aigle d'or conforme
au modèle défini
par le décret du 22
messidor an XII
(11 juillet 1804).
Avers et revers.

